



MAITRE D'OUVRAGE :



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

35 RUE DESCARTES
62 100 CALAIS

Tél.: 03.21.46.84.57
@ : GREGORY.MALAHIEUDE@ASSURANCE-MALADIE.FR

FOURNITURE DE MOBILIER POUR LE SIEGE DE LA CPAM A CALAIS

DCE	CCTP LOT 2 AGENCEMENT
-----	--------------------------

ARCHITECTE MANDATAIRE MV2 architectes	MV2 ARCHITECTES 118, rue Solférino - 59000 LILLE 03.20.51.47.23 mv2@mv2architectes.com
---	---

1.	PRESCRIPTONS ADMINISTRATIVES.....	4
1.1	PRESENTATION DU PROGRAMME.....	4
1.2	DEFINITION DES PRESTATIONS	4
1.3	CONTENU DES PRIX	4
1.4	COORDINATION DES TRAVAUX.....	5
1.5	DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE.....	5
2.	SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'AMENAGEMENTS INTERIEURS.....	7
2.1	CARACTERISTIQUES GENERALES	7
2.2	OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR.....	7
2.3	DIMENSIONS DES ELEMENTS CONSTITUTIFS.....	8
2.4	ÉCHANTILLONS	8
2.5	ÉLEMENTS MODELES	8
2.6	PAREMENTS STRATIFIES, LAMIFIES, REPLAQUES, ETC.	8
2.7	COMPTE PRORATA	9
2.8	PRIX UNITAIRE	9
2.9	NETTOYAGE	9
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES D'AGENCEMENT.....	10
3.1	MOB-01 : BUREAU 1 PERSONNE BULLE	10
3.2	MOB-02 : BUREAU 2 PERSONNES BULLE.....	11
3.2.1	MOB-03 :BANQUETTE RDC SUPERIEUR ATTENTE SERVICE MEDICAL	12
3.3	MOB-04 :COMPTOIR HAUT COEUR R+2	12
3.3.1	MOB-05 :BANQUETTE RDC INFERIEUR REFECTOIRE.....	13
3.4	MOB-06 : TABLEAUX PARAVENT	14
3.5	MOB-07-08-09 :ILOTS CŒUR.....	15
3.6	MOB-10 : PLAN DE TRAVAIL CŒUR	18
3.7	MOB-11 : ETAGERE MURALE REFECTOIRE	18
3.8	PATERE MURALE PORTE MANTEAU	19

3.9 TABLEAU BLANC Erreur ! Signet non défini.

1. PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

1.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Le projet consiste en la fourniture de mobilier du commerce et sur-mesure pour le siège de la CPAM de la côte d'Opale à Calais.

Les travaux comprennent :

- la fourniture du mobilier de bureau
- la fourniture du mobilier sur-mesure

Ces travaux seront réalisés pour le compte de la CPAM.

1.2 DEFINITION DES PRESTATIONS

Le présent CCTP a pour objet de définir les travaux et fournitures indispensables pour réaliser l'objectif visé.

L'entrepreneur, en soumissionnant, reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de l'opération concernée. Il prendra toutes les dispositions pour établir sa soumission compte tenu de celui-ci et de sa situation.

Il lui appartiendra d'étudier la réalisation du présent projet en fonction de ces impératifs.

Il est précisé que tous les travaux et fournitures qui sont le complément indispensable des ouvrages projetés, pour le parfait achèvement de l'ensemble des travaux faisant l'objet d'un lot, seront dus par l'entrepreneur même s'ils ne figurent pas, ou ne sont pas décrits dans les pièces annexes du marché.

Si, dans les descriptions des pièces du marché, certaines désignations paraissent incomplètes ou imprécises, il appartiendra à l'entrepreneur consulté, avant de remettre son offre, d'obtenir auprès du Maître d'œuvre, tous les renseignements complémentaires utiles, de façon à ce que le prix forfaitaire, proposé par lui dans son engagement, s'applique bien aux travaux du corps d'état intéressé, complètement terminés, en bon état d'utilisation suivant toutes les règles de l'art de bonne construction.

Aucun supplément, plus-value ou indemnité ne pourra être accordé pour toute sujétion ou gêne particulière que l'entrepreneur aurait dû prévoir dans le calcul de son prix forfaitaire.

1.3 CONTENU DES PRIX

Le présent descriptif a pour but de définir les prestations spécifiques aux travaux pour la réalisation du chantier.

La proposition de l'entrepreneur doit comprendre tous les travaux et fournitures nécessaires à la parfaite et complète réalisation des ouvrages. Ils comprennent notamment :

- Les installations de chantier suivant les ouvrages décrits ci-après
- Les plans de ouvrages, les plans de détails, les notes de calculs, etc., à soumettre à l'approbation du Bureau de contrôle.
- La fourniture, la fabrication et la pose de tous les ouvrages décrits ci-après
- Le stockage et la protection sur chantier de tous ces ouvrages par tous moyens efficaces propres à l'entreprise
- L'enlèvement hors du chantier de tous les déchets ou gravats résultant du présent lot
- Protection de ses ouvrages jusqu'à la réception avec tous les travaux de reprise le cas échéant.

Les travaux seront réalisés soit en production directe soit en sous-traitance. En cas de sous-traitance, le titulaire du présent lot doit impérativement proposer au Maître de l'ouvrage et au Maître d'œuvre les entreprises désignées pour l'exécution des travaux dans un délai de 30 jours avant intervention sur site.

Les documents relatifs à la désignation des sous-traitants sont répertoriés au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

1.4 COORDINATION DES TRAVAUX

Lors de l'établissement de son devis, l'entrepreneur devra prendre connaissance des dossiers techniques des autres corps d'état afin d'évaluer les incidences éventuelles des autres lots sur les prestations du présent lot.

L'entrepreneur devra travailler en étroite collaboration et en bonne intelligence avec les entrepreneurs des autres corps d'état. L'entrepreneur s'assurera que, par ses interventions, il n'altère pas les qualités intrinsèques des autres ouvrages (degré coupe-feu, isolement acoustique, résistance mécanique, etc.). Les remises en état sont toujours effectuées aux frais de l'entrepreneur.

Dans un but de coordination, l'entreprise devra entrer en contact avec les entreprises des autres corps d'état, afin de vérifier les passages de canalisations, et de confirmer l'implantation de ses matériels ou appareillages de sorte qu'aucune difficulté ne puisse naître en cours de leur mise en œuvre. Toutes les entreprises ont la charge d'effectuer les synthèses d'exécution en prévoyant du personnel sur chantier destiné à cette tâche.

1.5 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE

Les matériaux et ouvrages devront être conformes aux Normes Françaises de l'AFNOR, aux Cahiers des Charges, DTU, aux Règles de l'Art, Rèlements Administratifs, Règles de Sécurité et notamment :

Nota : Le fait que toutes les réglementations en vigueur ne soient pas rappelées dans le présent document ne dispense pas l'Entrepreneur de s'y conformer, celui-ci étant censé connaître parfaitement la réglementation relevant de ses propres travaux.

Cette liste n'est pas limitative :

- Le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment le chapitre III du titre II du livre 1er, article R 123.1 à 123.55.
- La Loi du 10 juillet 1913 portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du Code du Travail, notamment les chapitres "Hygiène et Sécurité".
- L'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
- La circulaire du 3 mars 1982, complétée par la circulaire du 21 juin 1982 et modifiée par l'arrêté du 22 mars 2004, relative au désenfumage (Instruction technique n° 246).
- La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le Décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- L'arrêté du 30 juin 1983 portant classification des matériaux de construction et d'aménagement selon leur réaction au feu et définition des méthodes d'essai.
- Le rapport de la Commission départementale de sécurité (y compris dérogation).
- Le Code du Travail.
- Le Règlement Sanitaire Départemental.

Outre les pièces mentionnées au C.C.A.P., les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'Art, Normes et textes en vigueur à la date de signature des marchés et plus particulièrement :

- L'ensemble des DTU (Documents Techniques Unifiés), des Normes AFNOR (Association Française de Normalisation).
- Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux Prescriptions des Rèlements en vigueur.
- Cahier des Prescriptions Techniques Générales établies par le C.S.T.B. pour les ouvrages n'ayant pas fait l'objet de D.T.U.
- Prescriptions des Organismes Techniques spécialistes ou Prescriptions des fabricants,
- Documents R.E.E.F,
- Règles de l'Art,
- Les Normes professionnelles,
- Les Règles de calculs (Règles béton, Feu, Neige et vent, etc.).
- Les Codes et Rèlements
- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Code du travail : Notamment décrets et arrêtés relatifs à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.
- La Réglementation acoustique,
- Les Eurocodes
- Directive 2006/12/CE du Parlement Européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets.
- Décision de la Commission du 3 mai 2000 (2000/532/CE) établissant une liste de déchets, modifiée par les décisions de la Commission du 16 janvier 2001 (2001/118/CE), du 22 janvier 2001 (2001/119/CE) et du 23 juillet 2001 (2001/573/CE).

- Code de l'environnement :
 - Partie législative : Livre V Titre IV Chapitre I « Elimination des déchets et récupération des matériaux » et Livre I Titre II Chapitre IV « Autres modes d'information ». Partie réglementaire : Livre I Titre II Chapitre V Articles R 125-1 à R 125-8 relatifs au droit à l'information en matière de déchets, Livre V Titre IV Chapitre I Articles D 541-1 à D 541-6 relatifs au Conseil National des déchets, Articles R 541-7 à R 541-11 relatifs à la classification des déchets, Articles R 541-76 et R 541-77 relatifs aux dispositions pénales.
 - Circulaire du 3 octobre 2002 relative à la mise en oeuvre du décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, complétée par la circulaire du 9 janvier 2003 (annexe).

2.SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'AMENAGEMENTS INTERIEURS

2.1 CARACTERISTIQUES GENERALES

L'Entrepreneur reconnaît avoir contrôlé et reconnu les lieux, avoir estimé les difficultés qu'il pourrait rencontrer ainsi que l'importance des travaux à exécuter. Il ne pourra donc se prévaloir d'un manque de connaissance des lieux et conditions d'exécution de son marché. Le présent CCTP renseigne sur la qualité, les dimensions éventuelles quand elles ne font pas l'objet de plans particuliers ou notes accessoires, de l'emplacement des ouvrages à exécuter.

La description n'a pas de caractère limitatif, l'entreprise est tenue d'exécuter sans exception ni réserve tous les travaux que la profession exige pour que les ouvrages soient livrés finis et complets. Tous les ouvrages faisant l'objet des prestations de son lot seront obligatoirement réalisés en conformité avec les normes et règlements en vigueur.

Toutes les dispositions et prescriptions du Bureau de contrôle et du bureau SPS concernant les Règles d'hygiène et sécurité du chantier, devront être prises en compte dans l'établissement du devis et respectées sur le chantier.

L'Entreprise devra présenter avant tout démarrage des travaux au Maître d'œuvre les matériaux envisagés et les PV correspondants. L'Entreprise est chargée de la réalisation et fourniture pour avis et observations avant travaux de tous plans d'exécution et notes de calcul. Ceux-ci devront avoir reçu l'aval du bureau de contrôle. Des échantillons seront demandés pour présentation au Maître d'Ouvrage.

Les bois devront être classés PEFC ou FSC et les lasures et vernis de classes A+ minimum.

En fin de chantier, il conviendra de prévoir la remise d'un dossier D.O.E. en 4 exemplaires, comprenant les plans et les procès-verbaux des matériaux mis en œuvre et attestation de responsabilité sur les travaux exécutés.

Les quantitatifs sont à la charge des Entreprises. L'Entreprise devra prévoir dans son prix global l'ensemble des sujétions liés aux contraintes du site et des existants, la prise en compte des plans et CCTP de la Maîtrise d'œuvre, et ne pourra en aucun cours de travaux se prévaloir d'omissions diverses. Il aura avant remise de son offre visité la construction existantes et diagnostiquer l'ensemble des existants.

Les plans d'exécution pour tout ce qui concerne les éléments de structures et les notes de calculs sont à la charge de l'Entreprise. Ils seront réalisés par un bureau technique spécialisé et devront avoir l'aval du bureau de contrôle avant tout travaux.

Nettoyage du chantier et des abords et évacuation des gravats divers en cours et fin d'intervention à la charge du présent lot. Protection du chantier vis à vis de l'environnement (Rues, etc.).

2.2 OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR

A - Alliage léger

Aluminium en profilés normalisés A GS qualité OAL ou OAA. Profilés tubulaires ou ouverts extrudés.

- Traitement de surface :

- Les ensembles menuisés seront construits à partir de profilés alu laqués par thermo laquage, poudrage polyester épaisseur 60 à 80 microns (garantie 10 ans de la finition de surface, Label Qualicoat).
- La teinte sera choisie par l'Architecte dans la gamme du Fabricant.

B - Quincaillerie

- La quincaillerie employée sera conforme aux stipulations des Normes Françaises.
- Elle sera de 1ère qualité et devra porter l'estampille NF SNFQ.
- L'Entrepreneur sera tenu de justifier la provenance des articles de quincaillerie utilisés. Les modèles et échantillons proposés seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

C - Vitrierie

Les vitrages utilisés répondront aux spécifications des Normes Françaises. Leur provenance devra être précisée.
En aucun cas leur épaisseur ne sera inférieure à 6 mm.

D - Qualité des aciers :

Tous les aciers mis en oeuvre devront répondre aux Normes NF précitées et auront reçu une métallisation et un thermolaquage.

2.3 DIMENSIONS DES ELEMENTS CONSTITUTIFS

Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries indiquées ci-après au CCTP sont des dimensions minimales.

Ces sections et dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur la base des critères ci-dessous, qui devra mettre en oeuvre des éléments de dimensions et sections plus importantes, si nécessaire.

Les sections et dimensions sont à déterminer pour chaque ouvrage en fonction notamment :

- Des dimensions de l'ouvrage,
- Du type du ou des ouvrants,
- Du type et du nombre des ferrages et des fixations,
- De l'utilisation de l'ouvrage,
- Des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage
- Des orifices d'entrée d'air, grilles de ventilation,
- De la position de l'ouvrage.

2.4 ÉCHANTILLONS

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles qu'il envisage de mettre en oeuvre.

2.5 ÉLEMENTS MODELES

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'oeuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle.

La fabrication de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'oeuvre de l'élément modèle.

2.6 PAREMENTS STRATIFIES, LAMIFIES, REPLAQUES, ETC.

Les ouvrages en stratifié, lamifié, placage, etc. devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite.

Les coupes, ajustages, joints, etc. devront être très soigneusement réalisés et proprement finis.

Aucune épaufrure du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne sera toléré.

Tous les parements revêtus en stratifié, lamifié, placage, devront être garantis par l'entrepreneur contre les déformations, si minimales soient-elles.

Il appartiendra donc à l'entrepreneur de prendre toutes dispositions utiles à cet effet lors de la fabrication, par le choix du matériau support et du type de colle conforme aux normes, par la mise en place de revêtements dits de contrebalancement, etc.

Pour assurer une finition très soignée, les ajustages des revêtements aux angles et arêtes vives seront réalisés à joints vifs, les revêtements étant chanfreinés afin que l'épaisseur du matériau ne soit pas visible.

2.7 COMPTE PRORATA

Frais communs à tous les entrepreneurs : sont à la charge commune de tous les entrepreneurs dans la mesure où ceux-ci y seront intéressés :

- Les dépenses relatives à la consommation de l'eau, de la force motrice et de l'éclairage nécessaires aux travaux et les frais d'établissement de branchements provisoires,
- Les frais de gardiennage du chantier selon besoins,
- Les frais de locations, chauffage et d'éclairage des bureaux et sanitaires du chantier,
- Les frais afférents à la location, l'exploitation ou au repliement des bennes sont à la charge du compte prorata,
- Les frais qu'entraînent la réparation des dégâts ou détournements quelconques commis sur le chantier par des inconnus,
- Les frais de nettoyage
- Etc.

Répartition du Prorata :

- La gestion et l'avance de ces frais bien qu'à la charge de tous les entrepreneurs seront assurées par l'entreprise de Gros Œuvre qui devra en présenter le décompte avant la réception définitive,
- Le décompte du prorata doit être communiqué à titre d'information au Maître de l'ouvrage et au Maître d'œuvre,
- La répartition des frais se fera au prorata du montant des travaux pour chaque entrepreneur.

2.8 PRIX UNITAIRE

Les prix unitaires comprendront le traçage préliminaire, la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le déchargement, le montage et la mise en œuvre des matériaux et fournitures, les pertes et déchets éventuels, les échafaudages nécessaires, le nettoyage des locaux, l'enlèvement des déchets et des résidus des matériaux fournis et mis en œuvre, et tous les frais éventuels prévus au Cahier des Clauses Administratives Particulières. (C.C.A.P.).

2.9 NETTOYAGE

L'Entrepreneur procède au nettoyage périodique du chantier pendant le déroulement de ses travaux, et bien entendu au nettoyage de toutes tâches consécutives à ces travaux.

L'Entreprise devra l'enlèvement complet de tous les gravats, déchets, emballages, etc. de façon journalière et devra laisser propre les pièces dans lesquelles elle aura travaillé. Elle est responsable, jusqu'à la réception par le Maître d'œuvre, des protections, par tous les moyens appropriés, dont il doit les fournitures et les poses dans le cadre du forfait de son marché. A cet effet, il prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter les dégradations. Au cas où il en serait constaté, il devra remettre en état, à ses frais et sans indemnité, les ouvrages détériorés.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES D'AGENCEMENT

3.1 MOB-01 : BUREAU 1 PERSONNE BULLE

Description de l'ouvrage

- **Plan de travail**

Plan de travail sur mesure, formes et dimensions selon plans,
Épaisseur finie : minimum 30 mm (panneau support + stratifié),
Découpe arrondie en façade et intégration dans une niche murale,

- **Panneaux verticaux et habillages**

Panneau vertical arrière et panneau latéral décoratif,
Fixation invisible,
Ajustement précis aux sols et parois existantes,
Joint fin de finition périphérique.

Matériaux et finitions

- **Panneaux**

Support en panneaux de particules hydrofuges ou MDF, classement minimum E1,
Densité adaptée à un usage professionnel.

- **Revêtement stratifié**

Stratifié décor imitation bois – type Frêne Navarra Sable – Egger ou équivalent,
Aspect bois naturel, teinte sable clair,
Résistance aux rayures, chocs et taches,
Adapté à un usage tertiaire intensif.

- **Chants**

Chants en ABS assortis,
Épaisseur minimum 2 mm,
Collage industriel, sans reprise visible,
Arêtes légèrement adoucies.



Mise en œuvre

Prise de cotes sur site obligatoire avant fabrication,
Fabrication en atelier,
Pose réalisée par du personnel qualifié,
Mise à niveau parfaite des ouvrages,
Fixations invisibles ou dissimulées,
Protection des ouvrages jusqu'à la réception.

Prestations comprises

Sont compris dans le présent lot :

- Études d'exécution et plans d'atelier,
- Fabrication complète des ouvrages,
- Fourniture de toutes quincailleries et accessoires,
- Transport, livraison et pose,

- Nettoyage de fin de chantier,
- Garantie des ouvrages.

3.2 MOB-02 : BUREAU 2 PERSONNES BULLE

Description de l'ouvrage

- **Plan de travail**

Plan de travail sur mesure, formes et dimensions selon plans,
Épaisseur finie : minimum 30 mm (panneau support + stratifié),

- **Piètements verticaux et habillages**

Piètements
Fixation invisible,
Ajustement précis aux sols et parois existantes,
Joint fin de finition périphérique.

Matériaux et finitions

- **Panneaux**

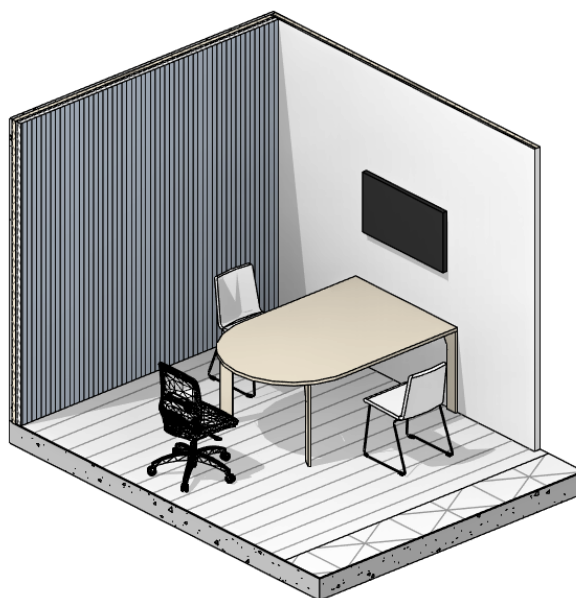
Support en panneaux de particules hydrofuges ou MDF, classement minimum E1,
Densité adaptée à un usage professionnel.

- **Revêtement stratifié**

Stratifié décor imitation bois – type Frêne Navarra Sable – Egger ou équivalent,
Aspect bois naturel, teinte sable clair,
Résistance aux rayures, chocs et taches,
Adapté à un usage tertiaire intensif.

- **Chants**

Chants en ABS assortis,
Épaisseur minimum 2 mm,
Collage industriel, sans reprise visible,
Arêtes légèrement adoucies.



Mise en œuvre

Prise de cotes sur site obligatoire avant fabrication,
Fabrication en atelier,
Pose réalisée par du personnel qualifié,
Mise à niveau parfaite des ouvrages,
Fixations invisibles ou dissimulées,
Protection des ouvrages jusqu'à la réception.

Prestations comprises

Sont compris dans le présent lot :

- Études d'exécution et plans d'atelier,
- Fabrication complète des ouvrages,

- Fourniture de toutes quincailleries et accessoires,
- Transport, livraison et pose,
- Nettoyage de fin de chantier,
- Garantie des ouvrages.

3.2.1 MOB-03 :BANQUETTE RDC SUPERIEUR ATTENTE SERVICE MEDICAL

Le présent article concerne la fabrication, fourniture et pose d'une banquette fixe sur mesure, intégrée à l'agencement intérieur, destinée à un usage tertiaire, et réalisée conformément aux documents graphiques du projet.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Implantation et dimensions

- Banquette fixe adossée ou indépendante selon plans,
- Longueur, profondeur et hauteur d'assise selon documents graphiques,
- Hauteur d'assise indicative : **450 mm $\pm$ 10 mm**, Suivant plan
- Profondeur d'assise indicative : **450 à 500 mm**. Suivant plan

TRUCTURE DE LA BANQUETTE

Ossature

- Ossature réalisée en **panneaux de particules de bois** ou MDF,
- Épaisseur minimale des panneaux : **19 mm**,
- Assemblage par collage, vissage et tourillonnage,
- Structure dimensionnée pour un usage intensif.

Fixations

- Fixation au sol et/ou au mur selon configuration,
- Dispositifs de fixation invisibles,
- Stabilité et résistance à l'arrachement garanties.

ASSISE ET CONFORT

Support d'assise

- Support rigide en panneau bois,
- Planéité parfaite et rigidité sans fléchissement.

MATÉRIAUX ET FINITIONS

Revêtement stratifié

- Revêtement en **stratifié décor imitation bois**,
- Teinte : **type Frêne Navarra Sable – Egger ou équivalent**,
- Résistance à l'abrasion, aux chocs et aux taches,
- Adapté à un usage tertiaire.

Chants

- Chants en ABS assortis,
- Épaisseur minimale **2 mm**,
- Arêtes adoucies pour le confort et la sécurité.

MISE EN ŒUVRE

- Prise de cotes sur site avant fabrication,
- Fabrication en atelier spécialisé,
- Pose exécutée par personnel qualifié,
- Réglages et ajustements parfaits,
- Protection de l'ouvrage jusqu'à la réception.

3.3 MOB-04 :COMPTOIR HAUT COEUR R+2

Description de l'ouvrage

- **Plan de travail**

Plan de travail sur mesure, formes et dimensions selon plans,
Épaisseur finie : minimum 30 mm (panneau support + stratifié),
Découpe arrondie en façade et intégration dans une niche murale,

- **Piètement verticaux**

Piètement vertical arrière
Fixation invisible,
Ajustement précis aux sols et parois existantes,
Joint fin de finition périphérique.

Matériaux et finitions

- **Panneaux**

Support en panneaux de particules hydrofuges ou MDF, classement minimum E1,
Densité adaptée à un usage professionnel.

- **Revêtement stratifié**

Stratifié décor imitation bois – type Frêne Navarra Sable – Egger ou équivalent,
Aspect bois naturel, teinte sable clair,
Résistance aux rayures, chocs et taches,
Adapté à un usage tertiaire intensif.

- **Chants**

Chants en ABS assortis,
Épaisseur minimum 2 mm,
Collage industriel, sans reprise visible,
Arêtes légèrement adoucies.

Mise en œuvre

Prise de cotes sur site obligatoire avant fabrication,
Fabrication en atelier,
Pose réalisée par du personnel qualifié,
Mise à niveau parfaite des ouvrages,
Fixations invisibles ou dissimulées,
Protection des ouvrages jusqu'à la réception.

Prestations comprises

Sont compris dans le présent lot :

- Études d'exécution et plans d'atelier,
- Fabrication complète des ouvrages,
- Fourniture de toutes quincailleries et accessoires,
- Transport, livraison et pose,
- Nettoyage de fin de chantier,
- Garantie des ouvrages.

3.3.1 MOB-05 :BANQUETTE RDC INFERIEUR REFECTOIRE

Le présent article concerne la fabrication, fourniture et pose d'une banquette fixe sur mesure, intégrée à l'agencement intérieur, destinée à un usage tertiaire, et réalisée conformément aux documents graphiques du projet.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Implantation et dimensions

- Banquette fixe adossée ou indépendante selon plans,
- Longueur, profondeur et hauteur d'assise selon documents graphiques,
- Hauteur d'assise indicative : **450 mm $\pm$ 10 mm**, Suivant plan
- Profondeur d'assise indicative : **450 à 500 mm**. Suivant plan

STRUCTURE DE LA BANQUETTE

Ossature

- Ossature réalisée en **panneaux de particules de bois** ou MDF,
- Épaisseur minimale des panneaux : **19 mm**,
- Assemblage par collage, vissage et tourillonnage,
- Structure dimensionnée pour un usage intensif.

Fixations

- Fixation au sol et/ou au mur selon configuration,
- Dispositifs de fixation invisibles,
- Stabilité et résistance à l'arrachement garanties.

ASSISE ET CONFORT

Support d'assise

- Support rigide en panneau bois,
- Planéité parfaite et rigidité sans fléchissement.

MATÉRIAUX ET FINITIONS

Revêtement stratifié

- Revêtement en **stratifié décor imitation bois**,
- Teinte : **type Frêne Navarra Sable – Egger ou équivalent**,
- Résistance à l'abrasion, aux chocs et aux taches,
- Adapté à un usage tertiaire.

Chants

- Chants en ABS assortis,
- Épaisseur minimale **2 mm**,
- Arêtes adoucies pour le confort et la sécurité.

MISE EN ŒUVRE

- Prise de cotes sur site avant fabrication,
- Fabrication en atelier spécialisé,
- Pose exécutée par personnel qualifié,
- Réglages et ajustements parfaits,
- Protection de l'ouvrage jusqu'à la réception.

3.4 MOB-06 : TABLEAUX PARAVENT

Le présent article concerne la fabrication, fourniture et pose d'un tableau d'affichage toute hauteur, intégré à l'agencement intérieur, comprenant :

- Une structure porteuse en panneaux de particules de bois stratifiés,
- Un remplissage en tableau blanc effaçable et magnétique, conformément aux documents graphiques du projet.

Dimensions et implantation

Tableau d'affichage toute hauteur, du sol fini jusqu'au plafond ou hauteur définie aux plans,
Largeur et épaisseur selon plans d'exécution,
Implantation autoportante ou fixée au sol et/ou au mur selon étude technique.

STRUCTURE PORTEUSE

Ossature et cadres

Structure réalisée en panneaux de particules de bois, épaisseur minimale 19 mm,
Assemblage par collage et tourillonnage ou équivalent garantissant rigidité et stabilité,
Contreventement réalisé par les panneaux de remplissage

Finition structure

Revêtement en stratifié décor,
Teinte : type Frêne Navarra Sable – Egger ou équivalent, et le caisson en teinte vieux rose
Finition homogène sur faces vues,
Chants en ABS assortis, épaisseur 2 mm minimum, collage industriel.

REPLISSAGE – TABLEAU D’AFFICHAGE

Tableau blanc

Tableau blanc effaçable à sec, surface lisse non poreuse,
Adapté à un usage intensif en milieu tertiaire,
Résistant aux traces, rayures et produits de nettoyage courants.

Fonction magnétique

Tableau équipé d'un support métallique intégré (tôle acier ou équivalent),
Permettant l'utilisation d'aimants standards,
Planéité parfaite sans déformation visible.

Intégration

Tableau affleurant à la structure bois,
Fixation invisible,

MISE EN ŒUVRE

Prise de cotes sur site obligatoire avant fabrication,
Fabrication en atelier,
Transport et pose par entreprise spécialisée,
Fixation assurant la stabilité et la sécurité de l'ouvrage (anti-basculement),
Protection de l'ouvrage jusqu'à la réception.

Prestations comprises

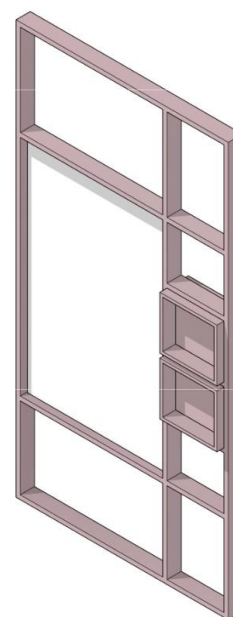
Sont compris dans le présent lot :

- Études d'exécution et plans d'atelier,
- Fabrication complète des ouvrages,
- Fourniture de toutes quincailleries et accessoires,
- Transport, livraison et pose,
- Nettoyage de fin de chantier,
- Garantie des ouvrages.

3.5 MOB-07-08-09 : ILOTS CŒUR

L'ouvrage se compose :

- d'un plateau principal horizontal filant,
- de plateaux secondaires en saillie,



- d'éléments verticaux décoratifs type panneaux rainurés demi-cylindriques,
- d'un habillage de poteau central cylindrique avec grillage métallique,
- de socles et supports structurels intégrés.

L'ensemble devra présenter une **finition soignée, homogène et résistante à un usage intensif.**

Matériaux

Plateaux horizontaux

- Nature : contreplaqué multiplis haute densité
- Épaisseur : **50 mm**
- Essence : **bouleau multiplis**
- Finition :
 - placage bouleau bois clair
 - vernis polyuréthane incolore mat ou satiné,
 - protection renforcée anti-rayures et anti-chocs.

Éléments verticaux décoratifs

- Nature : panneaux bois usinés type **rainurage demi-cylindrique**
- Support :
 - MDF haute densité ou contreplaqué selon contraintes
- Finition :
 - placage bois naturel clair assorti aux plateaux,
 - ou bois massif usiné (option haut de gamme),
- Section :
 - profils réguliers en demi-cercle (type tasseautage décoratif),
- Traitement :
 - vernis de protection identique aux plateaux.

Habillage du poteau central

- Structure :
 - ossature bois ou métallique secondaire
- Habillage :
 - **grillage métallique**
 - maille : **50 x 50 mm**
 - finition : **thermolaquage blanc**
- Fixation invisible ou discrète (cadre périphérique ou cerclage).

Structure et principes constructifs

Structure primaire

- Constituée :
 - des plateaux en contreplaqué épais (autoportants partiellement),
 - de renforts internes (raidisseurs bois ou métal selon portée),
 - de socles intégrés sous les zones d'appui.
- Dimensionnement :
 - adapté aux charges d'exploitation ($\geq 150 \text{ kg/m}^2$),
 - limitation des flèches.

Structure secondaire

- Comprend :
 - supports verticaux,

- noyaux cylindriques,
 - cadres de fixation du grillage,
- Réalisée en :
 - bois massif,
 - contreplaqué,
 - ou acier selon contraintes mécaniques.

Principes de fixation

Assemblage des plateaux

- Assemblage :
 - par **tourillons bois + colle vinylique D3/D4**,
 - renforts par vis invisibles (pré-perçage obligatoire),
 - éventuellement inserts métalliques pour démontabilité.
- Fixations cachées privilégiées.

Fixation des éléments verticaux

- Fixation :
 - par vissage par l'intérieur,
 - ou par tasseaux supports fixés en sous-face des plateaux,
- Complément :
 - collage structural recommandé pour rigidité,
 - alignement parfait exigé.

Fixation au sol

- Par :
 - chevillage mécanique (type goujons d'ancrage),
 - ou platines métalliques intégrées dans les socles,
- Réglage :
 - mise à niveau par vérins de réglage

Fixation du grillage

- Mise en œuvre :
 - grillage tendu sur cadre circulaire ou polygonal,
 - fixation par :
 - agrafage industriel,
 - ou vissage avec couvre-joint métallique,
- Aucune arête coupante tolérée.

Finitions et tolérances

- Arêtes :
 - légèrement chanfreinées ou adoucies (rayon 2 à 3 mm),
- Aspect :
 - absence de défauts visibles (rayures, reprises, collage apparent),
- Planéité :
 - conforme aux tolérances du DTU menuiserie.

Exigences de mise en œuvre

- Protection des ouvrages pendant chantier,
- Ajustement sur site obligatoire,
- Coordination avec autres corps d'état,
- Validation des échantillons avant fabrication.

Mode de métré: Unité(U)

- Îlot cœur RDC inférieur réfectoire

- Îlot cœur 1 R+2
- Îlot cour 2 R+2

3.6 MOB-10 : PLAN DE TRAVAIL CŒUR

Prestation

Meuble de cuisine Cuisine :

prof = 60 h= 85 : Meuble bas en mélaminé avec plan de travail stratifié ép 3.8 cm mini. L'ensemble est posé sur pied en PVC réglable.

PLANS DE TRAVAIL

- A charge pour l'entreprise de fournir et de poser des plans de travail constituées comme suit :
- Stratifié haute qualité postformé épaisseur 38mm
- Résistant à l'usure, aux chocs, aux rayures
- Contreface avec pare vapeur
- Chant arrière protégé contre l'humidité et vernis étanche sous le retour du plan
- Coloris : à soumettre au maître d'ouvrage
- Fixation aux murs et cloisons par cornières invisibles

Compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

RANGEMENTS BAS

A charge pour l'entreprise de fournir et de poser des rangements bas constituées comme suit :

- Meuble sur pieds
- Corps mélaminé hydrofuge 16mm chants apparents plaqués
- 1 étagère et fonds mélaminé hydrofuge 12mm
- Bandeau fixe mélaminé blanc hydrofuge
- Porte à la Française
- Poignée de manœuvre en aluminium modèle à soumettre
- Mise à niveau par vérins métalliques
- Sans plinthe

Compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

POSE :

- La pose s'entend au forfait (compris quincaillerie, visserie, robinetterie, etc..),
- Une protection provisoire des meubles et équipements sera demandée après installation pour la réalisation des branchements électriques (lot 13).
- Un nettoyage et un balayage soigneux des sciures seront effectués avant le passage des autres lots.

Quantité : suivant repérage plan

Localisation Suivant plan de repérage

Mode de métré Plan de travail cœur / réfectoire (ml)

3.7 MOB-11 : ETAGERE MURALE REFECTOIRE

Prestation

A charge pour l'entreprise de fournir et de poser une étagère murale avec fixation invisible comme suit :

- Caissons partitionnés verticalement tous les 60cm
- Finition stratifiée dito meubles existant
- Profondeur de l'ensemble 60cm
- A positionner sur toute la longueur du plan de travail existant dans le réfectoire

- Compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

POSE :

- La pose s'entend au forfait (compris quincaillerie, visserie, robinetterie, etc..),
- Prévoir la protection du plan de travail existant.
- Une protection provisoire des meubles et équipements sera demandée après installation pour la réalisation des branchements électriques (lot 13).
- Un nettoyage et un balayage soigneux des sciures seront effectués avant le passage des autres lots.

Quantité : suivant repérage plan

Localisation Suivant plan de repérage

Mode de métré Etagère murale réfectoire (ml)

3.8 PATERE MURALE PORTE MANTEAU

Fourniture et pose de patères murales, comprenant :

- patères murale Gumhook de PA Design ou équivalent
- choix par l'architecte sur présentation d'échantillons
- fixation soignée, par vis inox



Quantité : suivant repérage plan

Localisation Suivant plan de repérage

Mode de métré Patères (U)

3.9 PAROI INSCRIPTIBLE

Tableau blanc

Tableau blanc effaçable à sec, surface lisse non poreuse,
Adapté à un usage intensif en milieu tertiaire,
Résistant aux traces, rayures et produits de nettoyage courants.

Fonction magnétique

Tableau équipé d'un support métallique intégré (tôle acier ou équivalent),

Permettant l'utilisation d'aimants standards,
Planéité parfaite sans déformation visible.
- fixation soignée, par vis inox

Quantité : suivant repérage plan

Localisation Suivant plan de repérage

Mode de métré Paroi inscriptible (U)